

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-HUIT MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS à 20H00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoints au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Clément CONROUX, Madame Rachel NICOLAS.

Etaient absents :

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Marc PINAULT, Adjoint au Maire, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane LEEMAN

=====

POINT 2023 -11- Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2022
Budget Principal

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21,
Vu le budget primitif et les décisions modificatives budgétaires et techniques de l'exercice 2022,

Vu le compte administratif 2022 dressé par Monsieur le Maire de Moulins-lès-Metz, hors décision modificative technique (ouverture de crédits automatique de cessions non prise en compte dans la maquette officielle du logiciel JVS),

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier Principal de Montigny-lès-Metz et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le Trésorier Principal a transmis à la commune, par voie dématérialisée, son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier Principal,

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 22

Convoqués le :
15/03/2023

Décision :

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice, par :

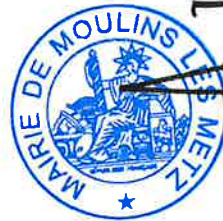
22 voix pour,
0 voix contre,
0 abstentions

Approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
Stéphane LEEMAN

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 28/03/2023

Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20230328-2023-11-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Affichage : 30/03/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.